

Le Sillon belge
5 mai 2006.

QUESTION PARLEMENTAIRE

La valorisation des déchets de bois dans l'agriculture

Mme la députée Pary-Mille a interrogé le ministre Lutgen sur l'intérêt des déchets de bois en agriculture. On estime que 200.000 tonnes de déchets verts se retrouvent annuellement dans les centres de compostage; la moitié pourrait être utilisée comme «bois raméal fragmenté».

Réponse (résumée) du ministre

En Région wallonne, le Centre des technologies de Strée étudie le «bois raméal fragmenté» (BRF) qui vise à augmenter la teneur en matière organique des sols et valoriser en agriculture les tailles de haies champêtres.

Les apports massifs de matières riches en carbone, comme le BRF, ne se décomposent que moyennant la mobilisation de quantités importantes d'azote. Le BRF est très riche en carbone et pauvre en azote (C/N au-delà de 30). Les agriculteurs connaissent très bien le phénomène de «faim d'azote» lorsqu'ils enfouissent de la paille et ils y remédient par des apports d'engrais riches en azote soluble (lisier ou engrais minéraux).

Il importe aussi que la valorisation du BRF sur les terres agricoles respecte les prescriptions du plan de gestion durable de l'azote (PGDA).

Les essais développés depuis deux ans par le centre des technologies de Strée n'ont pas permis de résoudre ce problème. Il est donc prématuré de diffuser cette technique dans le milieu agricole.

D'autres utilisations du BRF sont possibles. Outre la valorisation éner-

gétique, le BRF peut être valorisé aussi sous forme de litière dans les étables ou comme couvre-sol.

Un colloque organisé le 21 mars 2006 à la Faculté des Sciences agronomiques de Louvain-la-Neuve par le Comité régional Phyto a confirmé l'intérêt de la valorisation des coupes de haies dans les espaces verts: moindre recours aux herbicides, bonne reprise des plantations par le maintien de l'humidité, «puits de carbone».

Les initiatives visant à ne pas brûler les produits de la taille des haies doivent être encouragées.

Dans l'entretien des plantations et abords de routes, le MET procède au broyage des produits d'élagage qui est laissé en place. La même approche peut être développée par les agriculteurs, les entreprises agricoles et les entreprises de gestion des espaces verts. Les agriculteurs bénéficient d'aides à la plantation de haies, à leur maintien et leur entretien dans le cadre des mesures agri-environnementales.

L'utilisation des déchets verts en agriculture reste cependant un sujet controversé. Un risque phytosanitaire n'est pas à exclure.

Une réglementation pour la gestion et la valorisation des matières organiques dans le sol en cours d'élaboration. Lorsque les lignes directrices auront été établies, les différents acteurs seront de nouveau consultés. La problématique du bois raméal fragmenté y sera aussi abordée. ●